



Règlement Intérieur 2025-2026

Cycle Spécialisé

Article 1

Les élèves du Cycle Spécialisé doivent se conformer aux règlements intérieurs de la section loisir et du Cycle Spécialisé.

Article 2 - Objectifs

La section Cycle Spécialisé permet de développer le potentiel technique et artistique des danseurs sélectionnés.

Son but est de les stimuler en leur proposant un programme adapté, les préparant aux concours et examens d'entrée des Hautes Écoles de Danse et à la scène.

Le programme des études proposé est organisé de telle sorte que le danseur puisse poursuivre son cursus scolaire.

Article 3 - Admission et examen

En fin d'année scolaire, l'équipe pédagogique propose aux élèves en section loisir, les plus talentueux et motivés de la section loisir d'intégrer le Cycle Spécialisé. La participation à cette section requiert un bon niveau en classique, en jazz en contemporain ou en hip hop.

Un examen annuel permettra d'évaluer la progression des danseurs et validera le passage à l'année suivante (cf. planning de l'année).

Si un élève est en réelle difficulté ou si le règlement n'a pas été respecté, un conseil sera organisé par les professeurs. Les parents seront reçus par ce conseil afin d'en discuter et de trouver une solution adaptée.

ATTENTION : le passage d'une année à une autre, d'un cycle à un autre, n'est pas automatique et le maintien dans la section « Cycle Spécialisé » n'est pas un acquis. Le choix du Cycle Spécialisé peut être remis en question par le danseur ou par l'institution. Dans ce cas, après une expérience enrichissante, **le danseur pourra rejoindre les classes loisirs du palier correspondant à son niveau.**

Article 4 - Cours et répétitions

Le Cycle Spécialisé propose des cours spécifiques (ateliers, barre à terre, répétitions...) auxquels les participants devront assister obligatoirement en sus des cours normaux. Le planning sera adapté à chaque danseur, en fonction de l'option choisie. Les heures de préparation aux soli seront établies en fonction des temps libres du danseur et du professeur pour une préparation individuelle.

Attention : le danseur ne doit pas s'engager sur un solo si son planning personnel (scolaire et familial) ne le permet pas, sachant que les professeurs sont indisponibles de 17h30 à 21h30.

La participation à un groupe est fortement conseillée mais non obligatoire.

- Cours obligatoires section danse jazz : 2 cours de jazz, 1 cours de classique, 1 cours supplémentaire de classique, jazz ou contemporain, cours de barre à terre CS + Techn, Atelier Chorégraphique (pour CS 3/4/5), répétition du groupe.

- Cours obligatoires section danse classique : 2 cours de classique, 1 cours de pointe, 1 cours de jazz ou de contemporain, cours de barre à terre CS + Techn, Atelier Chorégraphique (pour CS 3/4/5), répétition du groupe.

- Cours obligatoires section danse contemporaine : 1 cours de contemporain, 1h d'atelier contemporain ou 1 cours tech au choix, 1 cours de classique et 1 cours supplémentaire de contemporain, classique ou jazz, cours de barre à terre CS + Techn, Atelier Chorégraphique (pour CS 3/4/5), répétition du groupe.

- Cours obligatoires section danse hip hop : 2 cours de hip hop, 1 cours de break, et 1 cours supplémentaire de contemporain, classique ou jazz, cours de barre à terre CS + Techn, Atelier Chorégraphique (pour CS 3/4/5), répétition du groupe.

Durant les vacances scolaires, les répétitions seront mises en place durant 1 semaine. Ces répétitions sont non obligatoires. Le danseur s'engage à être présent aux cours collectifs, ainsi qu'aux répétitions, sans exception. Un certificat médical sera demandé pour toute absence.

Concours blanc : Dimanche 25 janvier 2026

Examen de fin d'année : Vendredi 17 avril 2026

Semaines de répétitions pendant les vacances scolaires :

- Vacances de Toussaint : du lundi 20/10/2025 au vendredi 24/10/2025 inclus

FACULTATIF POUR TOUS.

- Vacances de Noël : du jeudi 26/12/2025 au lundi 30/12/2025 inclus

FACULTATIF POUR TOUS.

- Vacances d'Hiver : du lundi 16/02/2026 au vendredi 20/02/2026 inclus

FACULTATIF POUR TOUS.

- Vacances de Printemps : du lundi 13/04/2026 au vendredi 17/04/2026 inclus

REPETITION OBLIGATOIRE POUR TOUS CAR PREPARATION DE L'EXAMEN CS

Article 5 – Concours et scène

La participation du danseur à un groupe concours lui permet d'apprendre à s'adapter à un groupe, à une chorégraphie, à la musicalité demandée, à travailler avec d'autres, à respecter l'espace scénique et l'espace des autres danseurs du groupe, et enfin à gérer les relations entre danseurs. Il s'engage alors à être présent lors de tous les concours et représentations scéniques choisis.

Attention, les dates de concours ne peuvent pas être toutes communiquées avant le mois de septembre.

Si le nombre de passage est limité, les groupes et duos ont la priorité sur les individuels.

Les duos sont créés par les élèves. Pour cette raison, les élèves doivent être âgés de 13/14 ans. Les professeurs interviennent en aval de la création et donnent alors leur accord.

Les danseurs ayant des soli libres et des duos peuvent se présenter à d'autres concours que ceux choisis par l'équipe pédagogique. Ils doivent, par correction, en informer la direction.

Les concours qui ont été validés par l'équipe pour la saison 2025/2026 :

- Concours C2ladanse uniquement pour les soli libres. Décembre 2025.
- Un concours blanc (présence obligatoire pour tous) sera organisé le dimanche 18 janvier 2026. Les parents y sont conviés.
- Concours les Espoirs de la Danse : soli imposés, duos, groupes et soli libres pour les catégories PP. 14 et 15 Février 2026.
- Concours de la CND : soli libres et duos. A voir pour les imposés ...
- Concours Danse Mouvance : Soli libres, duos et groupes. 28 et 29 mars 2026.
- Un autre concours à confirmer : Clapmoov'ment ou autre ...

Article 6 – Tarifs

Adhésion : 20 €

Cotisation annuelle forfait CS : 750€

+ 20€ par variation imposé

+ 50€ par variation libre

+70€ par groupe à partir du 2^{ème} groupe (1^{er} groupe inclus dans la cotisation annuelle).

+ 20€ par duo

En début d'année, 750€ payables en 3 fois maximum (Sept/Oct/Nov) seront à verser. En janvier 2026, le solde des préparations aux concours sera à régler.

La cotisation comprend un forfait cours illimités ainsi que les heures de préparation, les cours techniques, ateliers et répétitions.

Aucun remboursement ne sera accordé, que ce soit pour raison personnelle ou sur décision de l'équipe pédagogique pour non-respect du règlement.

Toute participation à un concours ou expérience scénique entraîne pour les familles des frais d'adhésion, d'inscription (groupe, duo et individuel), de déplacement, d'hébergement...

Article 7 - Obligations des danseurs

Fournir un certificat médical d'aptitude au sport. Il est préférable d'aller consulter un médecin du sport.

Le danseur s'engage à suivre son planning personnel. Le manque d'assiduité ne peut être toléré car chaque absence pénalise le travail du groupe et des danseurs réguliers. **Un danseur blessé doit impérativement venir assister aux cours et aux répétitions, l'observation étant également un moyen de compréhension du mouvement et de progression.** Si le comportement de l'élève nuit à l'ambiance des cours et à l'entente entre élèves, parents d'élèves et professeurs, l'élève sera exclu du Cycle Spécialisé. Nous vous demandons de respecter l'image du Centre Danse Mouvance, les professeurs et les autres danseurs.

Il convient de discuter avec l'équipe pédagogique des projets d'audition. Les professeurs de danse sont formés et peuvent vous conseiller au mieux dans votre parcours.

Une tenue réglementaire sera exigée :

- Cours de classique :
 - Filles : Voir sur le site de Danse Mouvance.
 - Coiffure : Chignon obligatoire.
 - Garçons : Voir sur le site de Danse Mouvance.
 - Coiffure : Cheveux attachés.
- Cours de jazz :
 - Voir sur le site de Danse Mouvance. Pieds nus ou pédilles.
 - Coiffure : Queue de cheval. Pas de chignon, pas de cheveux lâchés, pas de demi-queue.
- Cours de contemporain : Voir sur le site de Danse Mouvance. Pieds nus ou chaussettes selon le travail demandé. Un pantalon long et teeshirt à manches longues peuvent être demandés par le professeur en fonction du travail.
 - Coiffure : Cheveux attachés ou lâchés à la demande du professeur.
- Cours de hip hop : baskets sorties du sac et propres pour le cours.
 - Coiffure : Cheveux attachés.
- Cours de barre à terre :
 - legging ou collant (pas de short car il peut y avoir frottement des genoux au sol). Justaucorps, brassière. **Chaussettes propres pour le cours.**
 - Coiffure : Cheveux attachés, pas de chignon.

Les accessoires à avoir :

- Tout le nécessaire à coiffure. Les brosses sont personnelles (les poux peuvent se propager vite)
- Pansements !!! Ils ne sont pas fournis par Danse Mouvance.
- Un élastique, une bande de résistance et des poids de 0.5kg ou 1kg selon la taille et la force du danseur.
- Genouillère si genoux fragiles.

En fin d'année, il est demandé aux danseurs du CS (Niveau 3/4/5) d'être élèves-sujets lors de l'examen pédagogique du Centre de Formation Danse Mouvance (CFDM).